

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

Membres du CM : 11  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
**Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025

Présents : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLAVOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles,

Excusés : DUBESSAY Céline, RENARD Sandra, MULLER Jean-Luc

Pouvoir : RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude  
DUBESSAY Céline donne pouvoir à LEGRAND Michel  
MULLER Jean-Luc donne pouvoir à LEPETIT Gérard

DARLAVOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

---

Délibération n°2025\_005

Objet : Approbation du compte de gestion\_ Budget Principal\_2024

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le Trésorier. Le compte de gestion est un document qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice 2024.

Il doit être voté préalablement au compte administratif

Il s'agit d'un document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice 2024. Madame le Maire précise que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif qui sera présenté par la suite sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur.

Le montant des sommes à recouvrer et des mandats est conforme au compte administratif de la commune et les résultats sont identiques.

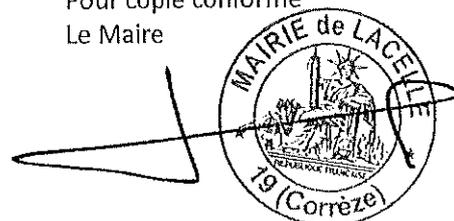
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Approuve le compte de gestion du budget principal du Trésorier pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Lacelle  
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme  
Le Maire



DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

Membres du CM : 11  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
**Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025**

**Présents : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLAVOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles,**

**Excusés : DUBESSAY Céline, RENARD Sandra, MULLER Jean-Luc**

**Pouvoir : RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude  
DUBESSAY Céline donne pouvoir à LEGRAND Michel  
MULLER Jean-Luc donne pouvoir à LEPETIT Gérard**

**DARLAVOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.**

---

**Délibération n°2025\_006**

**Objet : Approbation du compte de gestion\_ Service des eaux\_2024**

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le Trésorier. Le compte de gestion est un document qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice 2024.

Il doit être voté préalablement au compte administratif

Il s'agit d'un document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes réalisées au cours de l'exercice 2024. Madame le Maire précise que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif qui sera présenté par la suite sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur.

Le montant des sommes à recouvrer et des mandats est conforme au compte administratif de la commune et les résultats sont identiques.

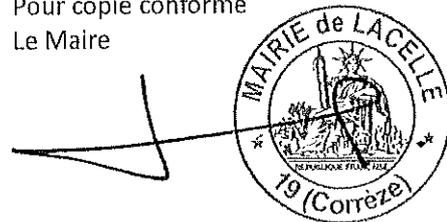
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Approuve le compte de gestion du budget du Service de l'Eau du Trésorier pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré à Lacelle  
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme  
Le Maire



DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

ARR

Membres du CM : 11  
 Membres en exercice : 11  
 Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
**Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025**

**Présents** : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLAVOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles,

**Excusés** : DUBESSAY Céline, RENARD Sandra, MULLER Jean-Luc

**Pouvoir** : RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude  
 DUBESSAY Céline donne pouvoir à LEGRAND Michel  
 MULLER Jean-Luc donne pouvoir à LEPETIT Gérard

DARLAVOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2025\_007**

**Objet** : Approbation du compte administratif \_ Budget principal\_2024

Hors de la présence de Madame le Maire et sous la présidence de Monsieur Gilles MALTHIEU, conseiller municipal en charge des finances,

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal de l'exercice 2024, qui s'établit ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		172 243,57		48 840,23		221 080,80
Opérations de l'exercice	168 442,83	261 161,70	164 308,29	37 827,20	322 749,12	298 988,60
<b>TOTAUX</b>	<b>168 442,83</b>	<b>433 405,27</b>	<b>164 308,29</b>	<b>86 673,43</b>	<b>322 749,12</b>	<b>520 078,70</b>
Résultats de clôture		264 962,44	87 632,86			197 329,58
Restes à réaliser			119 142,60	88 176,92	119 142,60	88 176,92
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>168 442,83</b>	<b>433 405,27</b>	<b>273 448,89</b>	<b>174 849,35</b>	<b>441 891,72</b>	<b>608 254,62</b>
Résultats définitifs		264 962,44	98 599,54			166 362,60

Après délibération le Conseil Municipal,

- ✓ Approuve à l'unanimité le compte administratif 2024
- ✓ Déclare que les résultats du compte administratifs 2024 du budget principal sont conformes à ceux du compte de gestion 2024, approuvé ci-avant

Fait et délibéré à Lacelle  
 le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme  
 Le Maire



DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

Membres du CM : 11  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025

Présents : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLAVOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles,

Excusés : DUBESSAY Céline, RENARD Sandra, MULLER Jean-Luc

Pouvoir : RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude  
DUBESSAY Céline donne pouvoir à LEGRAND Michel  
MULLER Jean-Luc donne pouvoir à LEPETIT Gérard

DARLAVOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2025\_008

Objet : Approbation du compte administratif 2024- Service de l'eau

Hors de la présence de Madame le Maire et sous la présidence de Monsieur Gilles MALTHIEU, conseiller municipal en charge des finances,  
Le Conseil Municipal examine le compte administratif du service de l'eau de l'exercice 2024, qui s'établit ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX - MAIRIE DE LACELLE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		5 201,10		60 660,48		61 951,62
Opérations de l'exercice	48 491,51	52 634,18	11 724,38	27 530,95	60 215,89	60 165,13
TOTAUX	48 491,51	57 825,34	11 724,38	114 191,41	60 215,89	172 110,75
Résultats de clôture		9 433,83		102 467,03		111 600,86
Restes à réaliser			20 439,91		20 439,91	
TOTAUX CUMULES	48 491,51	57 825,34	38 163,29	114 191,41	80 654,80	172 110,75
Résultats définitifs		9 433,83		70 028,12		85 481,95

Après délibération le Conseil Municipal,

- ✓ Approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 du service de l'eau
- ✓ Déclare que les résultats du compte administratifs 2024 du service de l'eau sont conformes à ceux du compte de gestion 2024, approuvé ci-avant

Fait et délibéré à Lacelle  
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme  
Le Maire



DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

Membres du CM : 11  
 Membres en exercice : 11  
 Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
**Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025**

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLAVOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles,

**Excusés :** DUBESSAY Céline, RENARD Sandra, MULLER Jean-Luc

**Pouvoir :** RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude  
 DUBESSAY Céline donne pouvoir à LEGRAND Michel  
 MULLER Jean-Luc donne pouvoir à LEPETIT Gérard

DARLAVOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2025\_009**

**Objet :** Affectation du résultat \_budget principal

Le Conseil Municipal,

- Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 – budget principal, statuant sur l'affectation des résultats 2023
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :
- Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

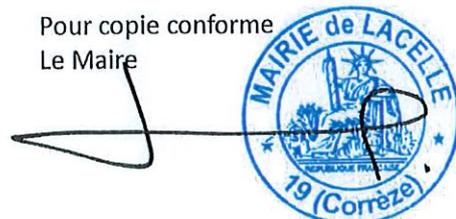
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

LIBELLE	FOICTIONNEMENT		DIVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		172 249,57		48 846,23	-	221 089,80
Opérations de l'exercice	168 442,83	261 161,70	154 306,29	37 827,20	322 749,12	298 988,90
Totaux	168 442,83	433 405,27	154 306,29	86 673,43	322 749,12	520 078,70
Résultats de clôture	264 962,44	-	67 632,86	-	197 329,58	-
	433 405,27	433 405,27	86 673,43	86 673,43	520 078,70	520 078,70

Besoin de financement	-	67 632,86				
Excédent de financement						
Restes à réaliser		119 142,60			88 175,92	
Besoin de financement des RAR	-	30 966,68				
Excédents de financement des restes à réaliser						
Besoin total de financement	-	98 599,54				
Excédent total de financement						
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :			98 599,54			au compte 1068 (investissement) ; excédent de fonctionnement capitalisé
			166 362,90			au compte 002 (fonctionnement) ; excédent de fonctionnement reporté
			-	67 632,86		au compte 001 (investissement) ; excédent d'investissement reporté

Fait et délibéré à Lacelle  
 le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme  
 Le Maire



DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

Membres du CM : 11  
 Membres en exercice : 11  
 Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
**Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025**

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLAVOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles,

**Excusés :** DUBESSAY Céline, RENARD Sandra, MULLER Jean-Luc

**Pouvoir :** RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude  
 DUBESSAY Céline donne pouvoir à LEGRAND Michel  
 MULLER Jean-Luc donne pouvoir à LEPETIT Gérard

DARLAVOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2025\_010**

**Objet :** Affectation du résultat \_budget annexe – service de l'eau  
 Le Conseil Municipal,

- Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 – service de l'eau, statuant sur l'affectation des résultats 2023
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :
- Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 291,16		86 660,46	-	91 951,62
Opérations de l'exercice	48 491,51	52 634,18	11 724,38	27 530,95	60 215,89	80 165,13
Totaux	48 491,51	57 925,34	11 724,38	114 191,41	60 215,89	172 116,75
Résultats de clôture	9 433,83		102 467,03		111 900,86	
	57 925,34	57 925,34	114 191,41	114 191,41	172 116,75	172 116,75
Besoin de financement						
Excédent de financement			102 467,03			
Restes à réaliser			26 438,91			
Besoin de financement des RAR			-	26 438,91		
Excédents de financement des restes à réaliser						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement						
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de :						
			9 433,83			au compte 1068 (Investissement) ; excédent de fonctionnement capitalisé
			102 467,03			au compte 002 (fonctionnement) ; excédent de fonctionnement reporté
						au compte 001 (Investissement) ; excédent d'investissement reporté

Fait et délibéré à Lacelle  
 le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme  
 Le Maire



DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

Membres du CM : 11  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
**Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025

Présents : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLAVOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles,

Excusés : DUBESSAY Céline, RENARD Sandra, MULLER Jean-Luc

Pouvoir : RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude  
DUBESSAY Céline donne pouvoir à LEGRAND Michel  
MULLER Jean-Luc donne pouvoir à LEPETIT Gérard

DARLAVOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2025\_011

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale

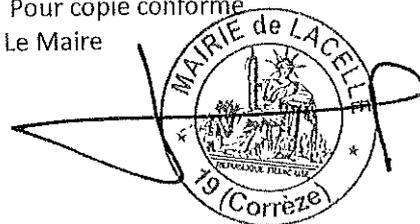
Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,  
✓ Prend acte du nouveau taux de référence de TFNB pour 2025  
✓ Décide de ne pas modifier les taux d'imposition votés en 2024

	2024	2025
TFB	44,05%	44,05%
TFNP	116,98%	116,98%
TH	17,70%	17,70%

Fait et délibéré à Lacelle  
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme  
Le Maire



DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

ARR

Membres du CM : 11  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
**Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025**

**Présents : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLAVOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles,**

**Excusés : DUBESSAY Céline, RENARD Sandra, MULLER Jean-Luc**

**Pouvoir : RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude  
DUBESSAY Céline donne pouvoir à LEGRAND Michel  
MULLER Jean-Luc donne pouvoir à LEPETIT Gérard**

**DARLAVOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.**

**Délibération n°2025\_012**

**Objet : Subventions aux associations – exercice 2025**

Madame le Maire demande aux élus si l'un d'entre eux est membre dirigeant d'une des associations de la commune. Madame Olga Boudin et Monsieur Michel Legrand relevant de cette disposition ne participent pas à l'examen du point.

Lors du Conseil municipal du 10 février 2025, l'association Lacell'arts n'avait pas transmis sa demande d'aide financière pour les accompagner dans leur projet d'ouverture d'un café associatif.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

✓ Décide d'accorder les subventions suivantes :

Voie de Rocamadour:	150€
D'Aiguilles en papotage	50 €
TV Millevaches :	80 €
Amicale Mille Feux :	200 €
FNACA :	100 €
Gasel :	300 €
Comité des fêtes :	800 €
Secours populaire	200€
PTT Tarnac	300€
Collèges (Participation au voyage scolaire)	450 €
Conservatoire Ferroviaire Territoire du Limousin	200€
Association Lacell'Arts	500€
En réserve	170 €
<b>Montant total :</b>	<b>3 500,00€</b>

✓ Charge Madame le Maire de les inscrire au compte 6574 du budget 2025

Fait et délibéré à Lacelle  
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme  
Le Maire



Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 019-21 1909502-20250326-2025013-DE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

Membres du CM : 11  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
**Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025**

**Présents : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLAVOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles,**

**Excusés : DUBESSAY Céline, RENARD Sandra, MULLER Jean-Luc**

**Pouvoir : RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude  
DUBESSAY Céline donne pouvoir à LEGRAND Michel  
MULLER Jean-Luc donne pouvoir à LEPETIT Gérard**

**DARLAVOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.**

---

**Délibération n°2025\_013**

**Objet : Travaux de voirie 2025**

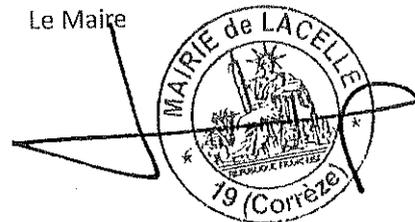
Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de voirie sont nécessaire sur les voies communales du Mazubert et de Pérols.

Après avoir étudiés les différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise RMCL pour un montant HT de 9 983,00€ HT soit 11 979,60€ TTC
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents se référant à cette opération.

Fait et délibéré à Lacelle  
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme  
Le Maire



DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

Membres du CM : 11  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
**Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025**

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLAVOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles,

**Excusés :** DUBESSAY Céline, RENARD Sandra, MULLER Jean-Luc

**Pouvoir :** RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude  
DUBESSAY Céline donne pouvoir à LEGRAND Michel  
MULLER Jean-Luc donne pouvoir à LEPETIT Gérard

DARLAVOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

---

**Délibération n°2025\_014**

**Objet :** Participation de la commune aux charges de fonctionnement des écoles

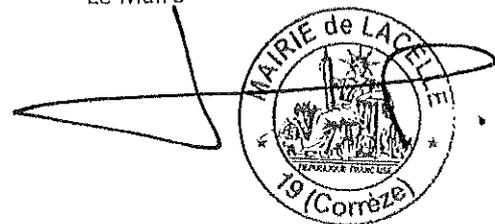
Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Maire de Treignac en date du 13 mars 2025, concernant la participation de la commune de Lacelle aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Treignac (année scolaire 2023-2024) pour 1 élève :  
Soit une participation de 1 301,00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la participation aux charges de fonctionnement de l'école de Treignac pour un montant de 1 301,00€
- Charge madame le Maire de mettre la somme correspondante au budget 2025

Fait et délibéré à Lacelle  
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme  
Le Maire



DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

Membres du CM : 11  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
**Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025

Présents : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLAVOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles,

Excusés : DUBESSAY Céline, RENARD Sandra, MULLER Jean-Luc

Pouvoir : RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude  
DUBESSAY Céline donne pouvoir à LEGRAND Michel  
MULLER Jean-Luc donne pouvoir à LEPETIT Gérard

DARLAVOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

---

Délibération n°2025\_015

Objet : Changement de locataire – appartement de la gare

Considérant que le bien communal situé au 4 place du Champ de Foire est actuellement loué à Monsieur Benjamin LANDRIN ;  
Que Monsieur Benjamin LANDRIN a notifié son intention de quitter les lieux à compter du 31 mars 2025 ;  
Que la commune a reçu une demande de location de la part de Monsieur Philippe EYSSIDIEUX pour ledit bien à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- ✓ D'accepter la demande de Monsieur EYSSIDIEUX pour la location du bien communal sis au 4 place du Champ de Foire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025
- ✓ De fixer le montant du loyer mensuel à 250€ selon les modalités définies dans le contrat de location
- ✓ De charger Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires

Fait et délibéré à Lacelle  
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme  
Le Maire

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

Membres du CM : 11  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
**Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025

Présents : Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLAVOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles,

Excusés : DUBESSAY Céline, RENARD Sandra, MULLER Jean-Luc

Pouvoir : RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude  
DUBESSAY Céline donne pouvoir à LEGRAND Michel  
MULLER Jean-Luc donne pouvoir à LEPETIT Gérard

DARLAVOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2025\_016

Objet : Vote du budget principal - 2025

Sur proposition de Madame le Maire,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, vote le budget principal 2025 à l'équilibre comme suit :

### Section fonctionnement

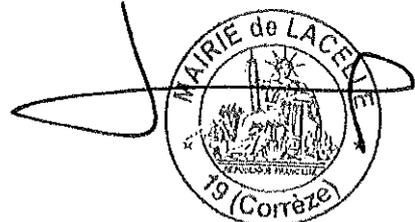
Dépenses :	416 288,97€	Recettes :	416 288,97 €
------------	-------------	------------	--------------

### Section investissement

Dépenses :	679 509,28€	Recettes :	679 509,28€
------------	-------------	------------	-------------

Fait et délibéré à Lacelle  
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme  
Le Maire



DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE LACELLE

ARRONDISSEMENT DE TULLE

Membres du CM : 11  
Membres en exercice : 11  
Membres présents : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de la commune de Lacelle, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de :  
**Madame BONNET-TENEZE Véronique, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 mars 2025**

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNET-TENEZE Véronique, BOUDIN Olga, CLOUP Jean-Claude, DARLAVOIX Stéphane, FARGES-MARCILLOUX Ghislaine, LEGRAND Michel, LEPETIT Gérard, MALTHIEU Gilles,

**Excusés :** DUBESSAY Céline, RENARD Sandra, MULLER Jean-Luc

**Pouvoir :** RENARD Sandra donne pouvoir à CLOUP Jean-Claude  
DUBESSAY Céline donne pouvoir à LEGRAND Michel  
MULLER Jean-Luc donne pouvoir à LEPETIT Gérard

DARLAVOIX Stéphane a été élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2025\_017**

**Objet :** Vote du budget – service de l'eau - 2025

Sur proposition de Madame le Maire,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, vote le budget principal 2025 à l'équilibre comme suit :

**Section fonctionnement**

Dépenses :	53 330,97€	Recettes :	53 330,97
------------	------------	------------	-----------

**Section investissement**

Dépenses :	167 461,64€	Recettes :	167 461,64€
------------	-------------	------------	-------------

Fait et délibéré à Lacelle  
le jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme  
Le Maire

